



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.5/51/L.76  
4 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
CINQUIÈME COMMISSION  
Point 116 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Projet de décision présenté par le Vice-Président

L'informatique à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur les télécommunications à l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> et de la note sous le couvert de laquelle le Secrétaire général lui transmet le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Étude des télécommunications et des technologies de l'information connexes dans le système des Nations Unies"<sup>2</sup>;

b) Approuve le rapport du Secrétaire général sur les télécommunications à l'Organisation des Nations Unies<sup>3</sup>.

-----

---

<sup>1</sup> A/C.5/49/26 et A/C.5/49/CRP.5.

<sup>2</sup> A/50/686.

<sup>3</sup> A/C.5/51/46.